

LE RECOURS AU STOCKAGE POUR LES DÉCHETS RÉSIDUELS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les centres de stockage des déchets non dangereux sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Leur exploitation est soumise à une réglementation et des contrôles très stricts, sous l'égide des services de l'État.

Ce sont de véritables usines de traitement qui n'ont rien à voir avec les anciennes « décharges ».



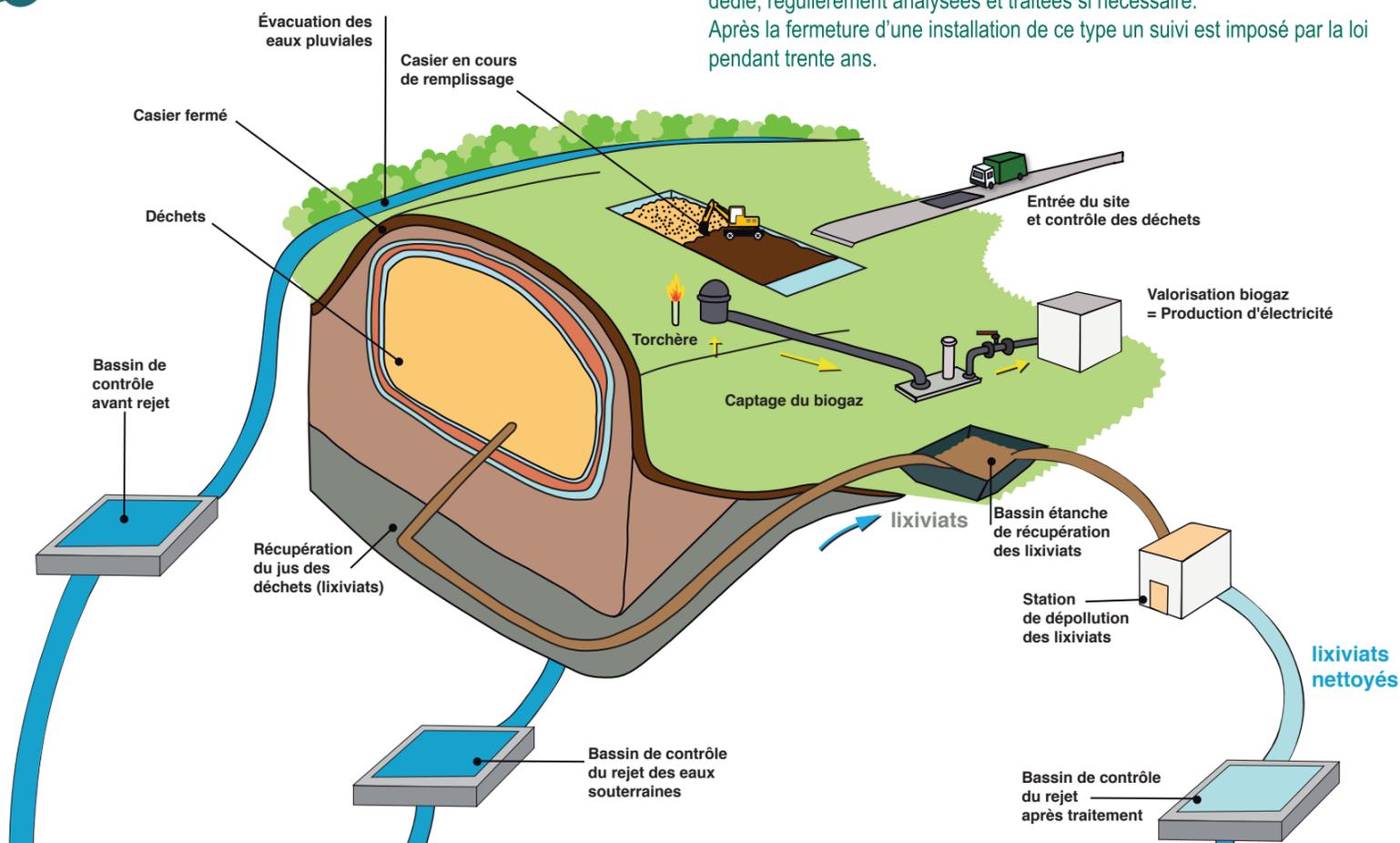
Le stockage, comment ça fonctionne ?

Dans les Alpes de Haute Provence, les déchets non dangereux sont transportés vers deux sites d'installation de stockage où ils sont pesés, contrôlés et stockés dans le casier en cours d'exploitation où ils sont fortement tassés et recouverts de terre. Les casiers totalement remplis sont définitivement recouverts par une couche végétalisée. La décomposition des déchets produit des jus (lixiviats) et du biogaz.

Les jus des déchets (lixiviats) sont récupérés par un réseau spécifique de canalisations souterraines. Ils sont ensuite stockés dans des bassins dédiés puis dépollués sur place. A chaque stade du traitement, des contrôles de qualité, en amont et en aval, sont effectués.

Le gaz est capté et peut être valorisé sous la forme de production d'électricité ou de chaleur.

Les eaux pluviales en amont et autour du site sont récupérées dans des fossés d'eaux pluviales puis détournées. Elles sont stockées dans un bassin dédié, régulièrement analysées et traitées si nécessaire. Après la fermeture d'une installation de ce type un suivi est imposé par la loi pendant trente ans.



INFOS

2013
www.sydevom04.fr



Avec vous, la prévention des déchets avance !

Grâce à vos gestes de tri et de réduction des déchets, la production de déchets ménagers résiduels a baissé de 630 tonnes en 2012 sur le territoire du SYDEVOM. Même si ce résultat est encourageant, il faut poursuivre nos efforts.

Quelques gestes simples pour limiter ses déchets, c'est à la portée de tous.

Les Alpes de Haute Provence comptent sur vous !



René MASSETTE,
président du Syndicat mixte Départemental d'Élimination
et de Valorisation des Ordures Ménagères des Alpes de Haute Provence.



Marcel BAGARD,
vice président en charge
du programme de prévention du SYDEVOM.

Un seul objectif : -7% d'ici 2015

De nombreuses actions ont été menées en faveur de la réduction des déchets : compostage individuel et petits collectifs (écoles, collèges, crèches, campings ...), distribution de stop pubs, commande groupée de gobelets réutilisables. Et très prochainement un guide du réemploi sera en ligne sur le site internet du SYDEVOM.

L'objectif du défi 7 :
réduire de 7% notre production de déchets pour 2015
soit une diminution de 30 kg/habitant.

Chaque geste compte !

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EST L'AFFAIRE DE TOUS

-7%
POUR 2015

Des habitants nous racontent leur expérience...

LA PAROLE À...
Valentine L., 8 ans

« Pour l'école, le pique-nique, ma fête d'anniversaire, je n'utilise plus de verre en plastique jetable mais j'ai un gobelet, et mes parents ont arrêté d'utiliser des assiettes jetables. »



Évitons les suremballages !

≡ -26 kg de déchets par habitant et par an
source ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

LA PAROLE À...
Christine H. La Brillanne

- « Pour réduire nos déchets, nous essayons d'acheter des produits :
- qui ont peu ou pas d'emballages (produits en vrac,...)
 - qui sont en grande quantité au lieu de portions individuelles.

Quant au compostage, ma motivation était d'arrêter de gaspiller certains de nos déchets qui peuvent être jetés chez soi au lieu d'encombrer les poubelles communes. Surtout qu'avec le compostage, les déchets sont transformés en ressources pour le jardin ! Je dirais que le volume de notre poubelle est réduit de moitié. Et en plus, on rajoute les déchets de notre jardin (feuilles mortes, herbe tondue, etc.) »



Le compostage

Le compostage est un excellent moyen pour réduire ses déchets et simple car à la portée de tous.

En mélangeant dans votre composteur les déchets de cuisine (30% de la poubelle) et les déchets du jardin, vous obtenez au bout d'une année, un amendement naturel : le compost. À utiliser pour vos plantes, votre potager...

LA PAROLE À...
Christine B. et ses enfants, Digne les Bains



« Composter, tout le monde peut le faire. Mes enfants se disputent parfois pour aller déposer les diverses épluchures ! Ma fille de 6 ans adore regarder les petites bêtes qui s'y sont logées (surtout les escargots !) et mon fils, lui s'occupe du tri sélectif : il est responsable de tout ce qui doit être mis dans les containers jaunes.

J'en retire une expérience très positive dans la mesure où cela ne demande pas beaucoup de temps, et ce n'est vraiment pas compliqué. »

obtenir un composteur, c'est facile !

Pour obtenir un composteur, adressez-vous à votre collectivité (mairie ou communauté de communes), qui se mettra en relation avec le SYDEVOM !

Plus d'informations sur www.sydevom04.fr

TRIER MES DÉCHETS : UN GESTE ESSENTIEL

BOUTEILLES ET POTS EN VÈRE

Zoom sur le verre



1 tonne de verre trié = 2€ pour la Ligue Contre le Cancer du 04



Encore un petit effort, il reste 15 kg/habitant et par an de verre non trié

+D'INFOS

Et pour les autres emballages ? Rendez-vous sur notre site internet ou sur les nombreux stands où nous sommes présents.

www.sydevom04.fr



sur le pont / communication - photos Sydevom - Imprimerie de Haute-Provence - Tél. 04 92 79 91 17